



## Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - Fédération syndicale unitaire

### **Déclaration préalable des élu-e-s du SNASUB-FSU à la CAPN des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – Mardi 21 juin 2016 – PARIS**

**Oui, les agents publics doivent se sentir concernés par la loi Travail et participer aux mobilisations unitaires !**

Cette CAP nationale des SAENES s'ouvre dans un contexte social très lourd, qui voit notamment des salarié-es, des jeunes, des retraité-es et des privé-es d'emploi se mobiliser pour empêcher le passage en force du gouvernement sur la loi Travail. Le SNASUB-FSU et la FSU, organisations syndicales d'agents publics, sont parties prenantes des mobilisations interprofessionnelles du moment. **Nous sommes convaincus qu'un affaïssement des droits des salariés du secteur privé aujourd'hui** constituerait une raison supplémentaire pour d'autres, demain, d'attaquer le statut général de la fonction publique et nos statuts particuliers dans la foulée. **Souvenons-nous du « calendrier » de mise en œuvre des régressions en matière de retraites** qui ont fini par être appliquées aux agents publics après avoir touchées les salarié-es du privé dès 1993.

**Le SNASUB-FSU appelle donc les agents publics** à participer massivement aux initiatives de la mobilisation syndicale unitaire et interprofessionnelle.

**Un budget de l'Etat 2017 qui devra afficher des créations de postes dans la filière de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

**Le SNASUB-FSU réitère ses revendications en matière de créations de postes pour la filière administrative.** Loin de compenser les suppressions massives connues entre 2004 et 2012 (8 000), les 350 créations d'emplois administratifs depuis 2013 sont insuffisantes pour répondre aux besoins du service public et entamer un mouvement inverse que celui qui est subi par les personnels : la dégradation régulière de leurs conditions de travail. **Dans l'enseignement scolaire, la mise en œuvre des promesses de créations d'emplois, en A et B, doit se traduire par plusieurs centaines de postes** à réimplanter dans nos services et établissements scolaires.

**La fin des réductions d'ancienneté pour les SAENES en 2016 : et on compense par quoi ?**

**Que le ministère augmente significativement les possibilités d'avancement de grade pour les SAENES !**

**La publication du Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 relatif aux carrières des fonctionnaires de catégorie B** supprime - par le passage au changement d'échelon à cadencement unique - la possibilité pour les personnels SAENES d'obtenir une réduction d'ancienneté prise en compte lors des changements d'échelon. Cela, en échange d'une nouvelle grille en catégorie B, appliquée théoriquement en 2016. La compensation sera bien maigre pour les SAENES : 6 points d'indice. **Le SNASUB-FSU revendique – puisque le cadencement unique nous est imposé – l'augmentation significative des ratios promus-promouvables** pour au moins doubler les possibilités annuelles d'avancement de grade au sein du corps des SAENES.

**Un plan de requalification à mettre vraiment en œuvre, partout ! Et sa poursuite à gagner dès maintenant, à la hauteur des enjeux !**

**Si la FSU a réussi à imposer au ministère de l'éducation nationale une politique affichée de requalification des emplois de catégorie C en B et de catégorie B en A dans la filière administrative,** force est de constater que les mesures envisagées sont tellement éloignées des besoins et des enjeux que les personnels n'en voient que très peu les effets dans les académies. Ni les contingents actuels des listes d'aptitude, ni les

contingents actuels des recrutements par concours internes ne permettent d'offrir de réelles perspectives de requalification à la hauteur des enjeux.

**Que l'on en juge plutôt : 900 possibilités sur 3 ans (2015, 2016 et 2017) de C en B** alors que le corps des adjoints administratifs est composé de plus de plus de 30 000 personnels ; **300 possibilités de B en A sur les mêmes trois années alors que près du tiers environ des 22 000 SAENES** exercent des missions relevant de la catégorie A et donc du corps des Attachés.

**Pour tenir compte de cette réalité objective et faire en sorte qu'une politique ambitieuse de requalification des emplois et de promotions concomitantes des collègues** soit réellement mise en œuvre dans chaque académie, avec de vrais effets positifs et réels pour les personnels, il faut considérablement augmenter les créations d'emplois en catégorie A et B pour faire évoluer à la hausse les recrutements statutaires par les voies de liste d'aptitude et de concours interne.

**Il faut sans doute aussi gagner la possibilité statutaire** de recruter plus largement par la voie de la liste d'aptitude dans les corps des Secrétaires et des Attachés.

**Les personnels administratifs oubliés parmi la liste des personnels composant les équipes éducatives accueillant les élèves des collèges ! Une bien mauvaise farce !**

**Nous souhaiterions exprimer vivement notre indignation d'agents publics dévoués au service du public** qui avons découvert avec stupeur l'oubli malheureux dans la plaquette ministérielle de l'ONISEP des personnels de la filière administrative dans la liste des personnels susceptibles d'accueillir les élèves dans les collèges. **Cet oubli semble révéler une fois encore** le peu de considération d'une institution à l'égard de personnels dont le rôle et les missions sont pourtant indispensables à son bon fonctionnement, en collège comme ailleurs. **Cet oubli renforce la détermination du SNASUB-FSU à vouloir rassembler et mobiliser l'ensemble des personnels administratifs,** dans l'unité, pour enfin faire valoir leurs principales revendications.